



DÉCLARATION D'INTENTION COMMUNE
entre la
Conférence des gouverneurs et des premiers ministres
des Grands Lacs et du Saint-Laurent
et la
Commission centrale pour la navigation du Rhin
pour la promotion du développement durable du transport par bateau

La région des Grands Lacs et du Saint-Laurent est une zone économique dynamique et importante, qui entretient des liaisons maritimes directes avec le monde entier, en particulier avec l'Europe, qui est elle-même l'une des plus grandes économies du monde, avec un réseau de transport par bateau très développé et des liaisons maritimes directes vers l'Amérique du Nord.

Le transport par bateau est essentiel aux économies locales, régionales et nationales des États-Unis, du Canada et de l'Europe et constitue un moyen de transport des biens et des personnes extrêmement performant et respectueux de l'environnement.

Les gouverneurs et les premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent collaborent pour améliorer l'efficacité et la compétitivité du système de transport de la région et ont élaboré une stratégie maritime régionale conçue pour atteindre cet objectif.

De la même manière, les pays européens ont identifié le transport par bateau comme un moteur économique essentiel et ils réalisent des investissements importants dans les infrastructures.

La Commission centrale pour la navigation du Rhin a mis en place, depuis plus de 200 ans, un cadre réglementaire global visant à garantir la liberté et la sécurité de la navigation intérieure sur le Rhin, appliqué uniformément par ses États membres et largement repris au niveau européen et paneuropéen.

La Commission centrale pour la navigation du Rhin, en tant que commission fluviale internationale, continue de jouer un rôle de premier plan et de pionnier en tant que centre d'excellence pour la navigation du Rhin et la navigation intérieure en Europe.

La Conférence des gouverneurs et des premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent, pour sa part, a soutenu un traité canado-américain visant à harmoniser la gestion du système maritime binational des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

La région des Grands Lacs et du Saint-Laurent et la région du Rhin travaillent respectivement à entretenir et à améliorer les infrastructures vieillissantes afin de rendre leurs systèmes de navigation maritime et intérieure plus efficaces, plus durables sur le plan environnemental et attractifs pour les utilisateurs du système.

La région des Grands Lacs et du Saint-Laurent et la région du Rhin servent de points d'agrégation pour les flux des marchandises à destination et en provenance des régions centrales des États-Unis, du Canada et de l'Europe, respectivement dans le cadre d'une stratégie logistique régionale et transnationale et d'un réseau de transport plus vaste.

Ces régions se préparent à l'émergence des technologies liées aux bateaux intelligents et investissent dans les infrastructures portuaires intelligentes, y compris des systèmes plus efficaces d'accostage, de chargement, de déchargement, de gestion du fret, des mesures environnementales améliorées, et diverses autres nouvelles technologies.

Reconnaissant l'importance du commerce international pour la prospérité commune, ces deux régions peuvent s'entraider pour répondre à des problèmes spécifiques afin de stimuler la croissance du commerce via leurs systèmes de transport par bateau, en développant une collaboration à long terme et des liens, y compris avec les parties prenantes de leurs réseaux de navigation intérieure respectifs.

Ainsi, la Conférence des gouverneurs et des premiers ministres des Grands Lacs et du Saint-Laurent et la Commission centrale pour la navigation du Rhin, par l'entremise de leurs secrétariats et en s'appuyant sur leurs relations des dernières années, ont l'intention d'établir une collaboration pour promouvoir le développement durable du transport par bateau sur le plan économique, social et écologique, en tant que mode de transport dynamique et tourné vers l'avenir, au profit de leurs communautés et économies respectives. Cette collaboration, qui devrait tenir compte autant que possible des ressources disponibles des deux côtés, pourrait explorer les moyens :

- d'améliorer et d'harmoniser la collecte et le partage de données et d'informations pour mieux comprendre les performances du système et favoriser la disponibilité d'informations de marché plus cohérentes ;
- d'améliorer la gouvernance, la réglementation et la gestion du système, y compris la consultation et la coordination des parties prenantes ;
- de partager les informations et les meilleures pratiques en matière d'innovation, notamment la navigation intelligente, les infrastructures portuaires intelligentes, les services d'information fluviale, l'automatisation, la numérisation et les autres technologies émergentes ;
- d'établir des relations à long terme en invitant, par exemple, des représentants de chaque organisation à des réunions, des conférences et des événements communs, et en encourageant l'échange bilatéral des meilleures pratiques ;
- à promouvoir des partenariats sur des questions d'intérêt mutuel.

La présente déclaration d'intention commune entre en vigueur le jour de la signature.

Milwaukee,

Pour la Conférence
des gouverneurs et des premiers ministres des
Grands Lacs et du Saint-Laurent

Tony Evers
Président de la GSGP

Strasbourg,

Pour la Commission centrale
pour la navigation du Rhin

Achim Wehrmann
Président de la CCNR